

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale
Catheline Reymond du 14 décembre 2006

« Ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin, en utilisant du papier recyclé »

Rapport No 39-2007

Renens, le 20 décembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Préambule

« *Ménager les ressources naturelles est un des objectifs du développement durable* ». C'est ainsi que débute l'intervention de Mme Catheline Reymond. D'emblée la Municipalité tient à préciser qu'elle adhère pleinement à cet objectif.

Mme Catheline Reymond, conclut son postulat de la manière suivante :

« *Nous demandons que la Commune de Renens :*

- 1. étudie et mette en œuvre une diminution de la consommation de papier au sein de l'Administration et du Conseil communal, en recourant notamment à l'envoi de documents par courrier électronique;*
- 2. utilise au moins 80% de papier recyclé à 100% (feuilles enveloppes, papier hygiénique, etc.) et ceci dès que le stock actuel de papier blanc sera épuisé. Il semble en effet difficile de se passer entièrement de papier blanc, nous préconisons dès lors que la Municipalité passe les services en revue pour déterminer quel papier sera utilisé pour chacun d'eux, en posant comme objectif de privilégier le papier recyclé ».*

Introduction

La consommation de papier dans l'Administration est effectivement conséquente. Il y a lieu d'en limiter la production à la base et, de plus, effectivement envisager sérieusement l'utilisation du papier recyclé.

Afin de limiter quelque peu la consommation, il est possible d'utiliser au mieux les outils informatiques qui sont actuellement mis à disposition des utilisateurs. C'est dans ce sens déjà, qu'en début de législature, il a été remis à chaque conseillère et conseiller communal

un classeur contenant des informations diverses. Il avait alors été précisé que toutes les informations contenues dans le classeur figureraient dorénavant sur le site internet de la Commune et que les documents papiers ne seraient fournis que sur demande expresse.

La mise à disposition de nombreuses informations sur le site est aussi un outil intéressant pour l'Administration, le Conseil communal, la Municipalité et la population. Cet outil permet de limiter l'usage des documents écrits à celles et ceux qui ne disposent pas de l'outil internet et d'orienter au maximum les autres utilisateurs sur le site où ceux-ci sont disponibles d'une manière facilitée.

Quand à l'utilisation du papier recyclé, il l'a déjà été pour le rapport de gestion 2006 distribué au début de l'année 2007. Il en a été de même pour le journal communal « Carrefour Info Renens », ceci déjà depuis le début de la législature.

Par ces quelques mesures, la Municipalité avait déjà montré sa volonté d'aller dans le sens souhaité.

Suite au dépôt de ce postulat, le service « Administration générale » a pris encore plus à cœur la problématique et a, en conséquence, procédé à des études et des tests.

Dès lors, la Municipalité est en mesure de répondre comme suit au postulat de Mme Catheline Reymond.

Utilisation des outils informatiques

Il est évident que l'informatique offre des possibilités de limiter les envois de documents sous forme papier.

Du côté du Conseil communal, 87,5% de conseillères et conseillers sont équipés d'outils informatiques et sont au bénéfice d'une messagerie. Tous les membres de la Municipalité sont aussi équipés ainsi que bien évidemment l'ensemble de l'Administration. Ce nouvel outil doit donc être utilisé et, dans la réalité, il l'est de plus en plus. Le transfert d'informations entre les services se fait pratiquement uniquement par messagerie et une partie des documents adressés aux membres de la Municipalité se fait aussi par ce canal.

Il faut bien constater cependant que certaines personnes sont encore très attachées aux documents papier qui ont, à leurs yeux, une valeur officielle plus conséquente qu'un simple E-mail, que d'autres ne maîtrisent pas suffisamment les outils informatiques suffisamment ou n'ont pas d'imprimante. Cette situation occasionne des doutes sérieux quand à l'envoi fait uniquement par messagerie, en considérant aussi l'obligation de faire un envoi par la poste pour les personnes non équipées.

Force est aussi de constater que, très souvent, le destinataire d'un message l'imprime sur papier et que le but n'est dès lors pas atteint au niveau de l'économie.

De plus, pour tout le monde, l'accès aux informations figurant sur le site internet de la Commune n'est pas encore assez utilisé alors qu'il peut permettre l'accès à l'information sans nécessairement utiliser du papier.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité est consciente qu'il y a encore lieu de faire un travail d'information et de sensibilisation auprès de tous les utilisateurs potentiels et auprès des personnes que l'informatique rebute encore.

Il existe, dans ce qui vient d'être évoqué un potentiel certain de diminuer, voire supprimer complètement, à certaines occasions, l'envoi de documents papier.

Pour atteindre ce but, d'une manière générale et en particulier vis-à-vis du Conseil communal, la Municipalité se doit de faire encore mieux mais, elle ne peut le faire sans le soutien et l'accord complet de tous les membres du Conseil.

Dès lors, ce sujet reste pleinement d'actualité et sera repris dès que possible, ceci n'empêchant pas des envois uniquement par messagerie dans certains cas.

Papier recyclé

Sur la base du rapport du Département des infrastructures concernant le papier recyclé, il a été procédé, depuis début 2007, à un certain nombre de tests et d'expériences concrètes. C'est ainsi que pratiquement tous les documents adressés au Conseil communal depuis le mois d'octobre l'ont été sur du papier recyclé.

Les préjugés relatifs au papier recyclé sont nombreux : la couleur déplaît, la qualité est douteuse, des problèmes surviendront lors du tirage de documents, ...

C'est pour ses diverses raisons qu'il a été en particulier procédé à des essais sur la qualité du papier, son utilisation dans une imprimante et son aspect avec l'en-tête de papier à lettre officiel.

Le rapport de gestion 2006 a été le premier document à être imprimé sur du papier recyclé. Par la suite, progressivement, une partie des envois au Conseil l'ont aussi été et dernièrement pratiquement tous les documents. Suite à cela, il a été possible d'envisager une généralisation dans tous les services.

A noter encore que pour la brochure « 1020 Renens », il a été utilisé du papier recyclé. Il faut néanmoins relever qu'afin d'obtenir une bonne qualité du rendu des photos couleurs, il a été nécessaire d'utiliser plus d'encre. Cet aspect fait se poser la question du bilan écologique final. C'est pour cette raison que la Municipalité s'est réservé la possibilité d'utiliser du papier d'une autre qualité dans des circonstances particulières mais sous le contrôle d'Administration générale.

Le 16 novembre 2007, la Municipalité, de manière à mieux atteindre l'objectif fixé et à répondre très concrètement à la motionnaire, a pris les décisions suivantes :

- *de n'utiliser dorénavant, et dans tous les services de l'Administration communale, pour tout document, que du papier recyclé Nautilus Clerbox, 100% vieux papiers, blanc nature ;*

- *que toutes les commandes de papier ou d'enveloppes seront centralisées à l'Administration générale, ceci de manière à garantir une même qualité de papier dans tous les services ;*
- *de soumettre au Secrétaire municipal les situations qui poseraient problèmes en utilisant du papier recyclé, ceci afin d'utiliser une autre qualité de papier si nécessaire.*

Selon les directives de l'Etat, le papier « Nautilus » correspond au label « l'Ange Bleu ». Label d'origine allemande, l'Ange Bleu garantit la fabrication du papier à 100% à base de vieux papiers et le respect d'une réglementation stricte sur les produits chimiques utilisés.

En conséquence, dorénavant, sous réserve de l'utilisation de stocks, tout le courrier sortant sera imprimé sur du papier recyclé, ainsi que les enveloppes. Il en sera de même pour toutes les photocopies internes, le tirage des rapports, des préavis et de tout document ne nécessitant pas un papier particulier.

Il existe néanmoins encore d'autres préoccupations liées à l'utilisation du papier. A titre d'exemples, nous mentionnerons les tirages recto-verso, l'utilisation pour les brouillons du papier imprimé sur une face, l'utilisation judicieuse de la grosseur des caractères, le papier WC, les blocs de papiers, les cahiers pour prendre des notes, l'inutilité d'imprimer des messages électroniques, d'imprimer tous les documents à disposition sur le site internet de la Commune et même les agendas papier pour ceux qui les utilisent encore.

Certaines personnes sont déjà attentives par rapport à ce qui précède mais un travail de sensibilisation et d'information reste à faire.

Conclusion

Pour commencer, la Municipalité reprend à son compte les directives de l'Etat sur le papier recyclé :

« Un choix qui s'impose ! ». Elle reprend cette volonté clairement exprimée mais aussi l'affirmation suivante :

*« L'expérience a montré que pour atteindre les objectifs fixés – qui vont souvent à l'encontre des habitudes et des préférences des employé(e)s – il faut investir du temps pour **expliquer, informer, discuter, persuader, demander l'avis de chacun, montrer l'exemple.** Bref, il faut communiquer ! ».*

Cette directive de l'Etat s'adresse à son administration, c'est pour cette raison que nous ajouterons que la communication doit s'adresser au personnel, mais aussi aux membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi qu'à certains partenaires de la Commune.

Dans cette réponse, il n'a été abordé qu'une partie de la problématique et c'est la raison pour laquelle, en tenant compte de ce qui précède, la Municipalité continuera à se donner les moyens d'atteindre le but fixé.

Sur la base des mesures concrètes déjà prises et en considérant les objectifs fixés ainsi que les moyens de les atteindre, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond. Son intervention aura eu l'avantage de déclencher clairement une opération entrant pleinement dans le développement durable mais, il ne s'agit que d'un « premier épisode », par rapport auquel, il sera indispensable de suivre les prochains, ceci de manière à avoir un impact plus grand, mieux coordonné et répondant ainsi à un objectif jugé indiscutable.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le rapport No 39-2007 de la Municipalité du 20 décembre 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte du présent rapport et de considérer que la Municipalité a répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Catheline Reymond du 14 décembre 2006 demandant de ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin, en utilisant du papier recyclé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membre de la Municipalité concerné : Mme la Syndique